

## **SEANCE DU 08 MAI 2017**

**Sont présents** : Mr. : Thierry MISSAIRE, Bourgmestre-Président ;  
Mme & Mrs. : Jérôme de NEUVILLE, Valérie LEBURTON, André LAHAYE et Bernard BONNECHERE, Echevins ;  
Mmes & Mrs. : René SEUTIN -Président du CPAS, Benoît BUSTIN, Hélène PENDEVILLE, Dominique LIBIOUL, Jean-Marie HEYNE, Yvonne PIRARD, Marcel RENQUIN, Liliane GELAESEN, Rose-Marie GELAESEN, Fabrice SCIORRE, Luc LHOEST et Léa GAUNE, Conseillers communaux ;  
Mr. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

### **1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Conformément aux articles 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance précédente, mis à disposition des Conseillers, est considéré comme adopté si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de cette séance du 30 mars 2017.

La motion de méfiance individuelle constructive à l'égard du Bourgmestre est lue en séance publique par Monsieur Christian VANDERBEMDEN, Directeur général, en sa qualité de secrétaire du Conseil communal de Remicourt.

La parole est ensuite au Bourgmestre qui expose sa défense et argumente les différents éléments constituant celle-ci.

A la demande de Monsieur Bernard BONNECHERE, Echevin, il est noté que celui-ci s'insurge au questionnement du Bourgmestre par rapport à la gestion du compte où transitaient, en toute opacité, les recettes des activités liées à son échelon. Monsieur BONNECHERE s'inscrit en faux par rapport aux propos du Bourgmestre.

Conséquemment au dépôt de la motion de méfiance, Monsieur Jean-Marie HEYNE, chef du groupe PS (opposition) prend la parole afin de commenter la situation préjudiciable pour la bonne « gouvernance » de la commune et les intérêts communaux.

Le groupe PS propose le report du point.

### **2. MOTION DE MEFIANCE INDIVIDUELLE CONSTRUCTIVE A L'EGARD DU BOURGMESTRE – VOTE.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure par 11 voix Pour et 6 voix Contre (*Mrs J. de NEUVILLE, B. BONNECHE, R. SEUTIN, B. BUSTIN et Mmes H. PENDEVILLE, D. LIBIOUL*).

**Les points 3, 4 et 5 sont de facto reportés.**

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

---